

Paris, le 25 novembre 2024

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'administration
De l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

A l'attention de Séverine CHEVIN HAMEL

Objet : Délibérations du Conseil d'administration du 25 novembre 2024.

PJ : 15 délibérations

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, visées en objet, adoptées lors du Conseil d'Administration du 25 novembre 2024.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris



Marc GUILLAUME

**Conseil d'administration A24-3
du 25 novembre 2024**

Délibération n° A24-3-2

Objet : Renouvellement partiel des instances

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 modifié, portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France ;

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le N° 2006-1140 du 13 septembre 2006,

Vu la décision du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024,

Vu les arrêtés de nomination des 11 avril, 28 juin et 26 août 2024,

Vu la décision du Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Ile-de-France (CESER) du 9 septembre 2024,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2021-2025 de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement du 11 mars 2020 validant la création d'une filiale de portage de redressement dans les copropriétés en difficulté ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement du 21 septembre 2021 ayant permis l'élection de 3 membres du Conseil d'Administration pour siéger au Comité de Surveillance de cette filiale (ACIF), ainsi que les délibérations suivantes ayant acté du remplacement de certains membres ;

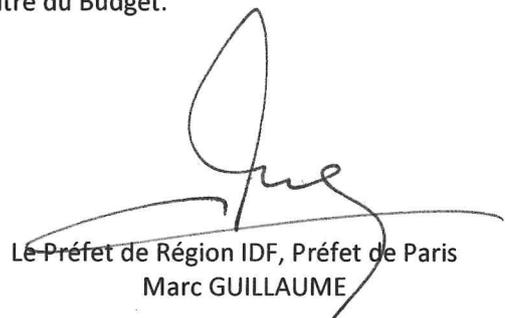
Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2024-11-22-00017, portant publication de la liste des membres du Conseil d'Administration de l'EPFIF, en date du 22 novembre 2024;

Vu le rapport présenté par le Directeur Général ;

- acte la composition du Conseil d'administration à date,
- valide la composition du Bureau,
- Désigne pour le représenter au Conseil de surveillance de « Agir pour les Copropriétés en Ile de France » (ACIF) :
 - Monsieur Pierre DENIZIOT,
 - Monsieur Benoit JIMENEZ,
 - Monsieur Bruno PATIER au titre du Budget.



Le Président de L'EPFIF
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT



Le-Préfet de Région IDF, Préfet de Paris
Marc GUILLAUME